



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
4 avril 2025	
Date d'affichage	
4 avril 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

Objet : BUDGET COMMUNE – Affectation des résultats anticipée 2024

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi qu'éventuellement de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. S'il y a lieu, les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 226 595,07
Excédents reportés en fonctionnement	2 407 545,79
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	4 634 140,86

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 084 495,50
Déficits de fonctionnement reportés	0.00
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 084 495,50

Résultat de la section de fonctionnement	2 549 645,36
---	---------------------

Recettes d'investissement de l'exercice	308 832,49
Restes à Réaliser	146 000,00
Excédents reportés en investissement	0,00
Total recettes d'investissement de l'exercice	454 832,49

Dépenses d'investissement de l'exercice	896 091,32
Déficits d'investissement reportés	2 035 378,34
Restes à Réaliser	0.00
Total dépenses d'investissement de l'exercice	2 931 469,66

Résultat de la section d'investissement	-2 476 637,17
--	----------------------

Résultat cumulé du budget principal	73 008,19
--	------------------

Affectation des résultats anticipée

D001	Déficit d'investissement reporté	2 476 637,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 476 637,17
R001	Excédents d'investissement reporté	0,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté	73 008,19
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00

Le Conseil Municipal**Entendu l'exposé,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les principes de la reprise et de l'affectation anticipées des résultats selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au Budget Primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, (18 votes pour),

- **APPROUVE ET ARRETE** les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par le Trésorier
- **AUTORISE** la reprise anticipée du résultat
- **AFFECTE** de manière anticipée l'excédent de fonctionnement et de l'inscrire en excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2025.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

